

Débattre et dialoguer

Etre incisif tout en étant à l'écoute

Copyright lespapas.com / © lespapas.com 2004-2006

La Démission des pères

Il est souvent reproché aux pères de ne pas s'impliquer davantage dans la vie de leurs enfants, de ne pas tenir leur rôle de parent. Après un éclatement familial, après quelques années (de 3 à 5 ans), près de la moitié des pères auront démissionné alors que la grande majorité d'entre eux affirmaient avant la séparation qu'ils désiraient s'occuper pleinement de leurs enfants en cas de séparation .

Père démissionnaire ou démissionné ?

Quand les pères se confient, souvent ils tiennent des propos très proches, tels :
"Je laisse cette tâche à la mère pour éviter le conflit parental et ses conséquences".

Devant la maladresse du nouveau père face à de nouvelles responsabilités domestiques, il lui est souvent reproché de ne pas être compétent. Les idées reçues comme "les mères s'occupent mieux de leurs enfants " restent encore bien ancrées. Le père a souvent très difficile à inverser cette réalité, car il n'a jamais été préparé à un rôle actif de père responsable. Face à ce déficit, rares sont les aides auxquelles le père peut faire appel.

" La maman me fait comprendre que si je n'agis pas comme elle le désire, je ne verrai plus mes enfants. Mon ex-compagne m'explique qu'elle dira aux enfants quel mauvais père j'ai été pour eux et quel mauvais mari pour elle " En effet, après une séparation, l'enfant peut devenir très rapidement l'objet d'un chantage. Le rapport de force étant totalement faussé par des décisions judiciaires, le parent gardien (dans la majorité des cas la mère) a tous les outils lui permettant d'imposer au père ses desiderata. Deux positions du père se présentent alors généralement : le père qui s'écrase et qui continuera peut-être à voir ses enfants et celui qui se révolte et qui souvent devra démissionner après quelques années.

" Je veux bien payer pour mes enfants si je suis respecté comme père par la mère de mes enfants et si mes devoirs alimentaires sont déterminés correctement " Le montant de la contribution alimentaire est souvent perçu comme injuste et non objective. Cela pousse certains pères à l'objection de conscience ou à la résistance. Malheureusement, en ne payant pas la contribution alimentaire, le père se coupe aussi souvent de ses enfants. La fierté et la recherche de dignité peut conduire à l'exclusion, voire à l'autodestruction.

La démission est progressive

De concession en concession, le père n'a plus aucune possibilité d'éduquer son enfant car ses décisions sont fréquemment remises en question. Il finit par accepter les " caprices " du parent principal qui le contredira de toute manière, bien souvent en présence des enfants. Il perd alors toute crédibilité à leurs yeux

Beaucoup de pères démissionnent dans l'intérêt de l'enfant

Les pères qui décident de démissionner admettront souvent que la décision à été très dure à prendre. C'est dans l'intérêt de l'enfant qu'ils l'ont souvent prise car, pour eux, le conflit risquait de détruire davantage la vie de leurs enfants.

La démission est liée au temps passé avec l'enfant

Le type d'hébergement majoritairement imposé au père (le classique un week-end sur deux) ne lui permet pas de s'impliquer dans la vie de ses enfants. Il perd après quelques temps les repères élémentaires et seule une très bonne entente entre les parents permet de suivre l'enfant. Même face à un parent principal de bonne foi, il est difficile de lui demander d'entretenir de manière active l'image du père " quasi absent ". L'enfant a tendance à l'oublier jusqu'à la veille de son week-end. Le père est alors confronté à des enfants qui s'éloignent de lui. L'exclusion du père se produit naturellement, de manière passive.

La démission est souvent insidieuse

Face à une école neutre, à un environnement indifférent, à des préjugés persistants, le parent secondaire est confronté à une violence indirecte, insidieuse, difficile à combattre. Il faut être particulièrement attentif ou volontaire pour ne pas abdiquer.

Les parents secondarisés les plus dynamiques ont souvent souffert d'un manque de père eux-mêmes et ne veulent donc pas faire subir à leurs enfants ce qu'ils ont enduré. C'est l'origine de leur obstination.

Les solutions

L'hébergement alterné répond le mieux au risque de la démission du parent secondaire. Il n'est cependant pas réaliste de l'imposer à tous. Un cadre général minimaliste devrait néanmoins être mis en place. Sur demande du parent secondaire, il ne pourrait en aucun cas être refusé. Il s'agit de l'hébergement classique élargi (du mercredi sortie des classes au lundi rentrée des classes plus la moitié des vacances). Cette solution permet d'éviter la démission passive. Lorsque le parent principal est de mauvaise foi, lorsqu'il est à l'origine de la démission active, la seule solution efficace reste **l'hébergement égalitaire**.

Un hébergement alterné peut tenir compte de l'âge de l'enfant. Jusqu'à un an, l'important est de garantir une périodicité régulière du contact père-enfant (un jour sur deux quelques heures et dès l'arrêt de l'allaitement, la moitié du week-end et deux autres moments pendant la semaine). Entre deux et trois ans, l'hébergement classique élargi répond aux besoins essentiels de l'enfant. Entre 3 et 6 ans, un hébergement alterné à périodes courtes permet à l'enfant de rester en contact avec chaque parent (l'enfant reste avec chaque parent la moitié d'une semaine). Cela encourage aussi, de manière douce, l'éventuelle défusion avec la mère. Après 6 ans, l'hébergement alterné une semaine sur deux correspond aux nécessités de l'obligation scolaire.

En cas de conflit parental grave, sur demande d'au moins un des deux parents, l'hébergement alterné évolutif devrait être mis en place. En cas de paix parentale, les parents devraient pouvoir choisir le système qui leur convient le mieux sur base d'un accord officialisé, tout en tenant compte de l'intérêt de l'enfant.

Conclusions

Très peu de pères démissionnent par choix. Le fait d'être exclu de la vie de ses enfants, d'être éloigné parfois volontairement, les amèneront à s'impliquer de moins en moins et parfois à démissionner complètement. Il appartient alors à nos responsables de prendre des mesures adéquates afin d'enrayer ce phénomène.